

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

ID : 066-216602128-20210705-44_2021-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Cinq Juillet à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 juin 2021

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absents excusés : Gérard CEBELLAN donne pouvoir à Marc MEDINA

Monique DEYRES donne pouvoir à Guy ROUQUIE

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.44/2021

Contrat de prestation de service avec l'association « Urban Art Up » de Perpignan

Madame Emilie MONTANES, conseillère municipal déléguée, donne lecture à l'assemblée, de la proposition d'un contrat de prestation de service entre madame Véronique CODIGNOLA, présidente de l'association « Urban Art Up » située 14 rue des Trois Journées à Perpignan, et la commune de Torreilles, pour la réalisation de projets artistiques sur la commune et ce, en collaboration avec le point jeunes.

Le présent contrat précise l'intervention de l'artiste référent, pour la réalisation du projet ainsi que le montant de sa rémunération :

- L'artiste "SeeS" réalisera une fresque murale sur un mur de la ville avec le Point Jeunes de Torreilles pour un montant de 2 420,00 € TTC ;
- L'artiste "Dove" encadrera un atelier pochoir et réalisation sur un mur de la ville avec les enfants du Point Jeunes de Torreilles pour un montant de 830,00 € TTC ;
- L'artiste Claude Billès encadrera un atelier Glitch Art avec les jeunes du Point Jeunes de Torreilles pour un montant de 870,00 € TTC.

Les prestations ci-dessus auront cours du lundi 12 juillet 2021 au mardi 20 juillet 2021, moyennant une rémunération fixée à 4 120,00 € TTC ;

Le conseil municipal, Oui l'exposé de madame Emilie MONTANES, conseillère municipale déléguée, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE de signer le contrat de prestation de service avec madame Véronique CODIGNOLA, présidente de l'association « Urban Art Up » pour la période du 12 juillet 2021 au 20 juillet 2021.
- APPROUVE ce contrat de prestation de service fixant la rémunération à 4 120,00 € TTC.
- IMPUTE la dépense correspondante au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 07 JUIL. 2021

et publication du : 07 JUIL. 2021

Le maire,

Dr Marc MEDINA

